



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 057-245700695-20251001-C20250930_10_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Gaël MENEGHIN suppléant représentant Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Lucas FERNAND suppléant représentant Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER (*arrivée au point 9*), M. Bertrand MATHIEU, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER (*arrivée au point 9*)

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à	Bernard DORCHY
	Rachel ZIROVNIK	à	Maryse GROSSE
	Guy KREMER	à	Michel PAQUET
	Mauricette NENNIG	à	Christine ACKER
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Brigitte DA COSTA	à	Benoit STEINMETZ
	Joël IMMER	à	Michel SCHMITT
	Karine BERNARD	à	Maurice LORENTZ

Absents excusés : Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 24 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 34 jusqu'au point 8, puis 36 à partir du point 9

Nombre de votants : 44 jusqu'au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



10. Objet : Voirie d'accès au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande - Classement dans les voiries d'intérêt communautaire

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 12 novembre 2003, actant les principes de classement des futures voies d'intérêt communautaire, et adoptant la liste

exhaustive des voiries classées, en distinguant les traverses en routes départementales, les voies communales intra-muros structurantes et les voies dites de liaison,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire du 7 février 2007 portant classement des voiries communautaires de la Commune de Hettange-Grande,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 5 décembre 2017 portant mise à jour du tableau de classement de la voirie communautaire,

Vu les délibérations n° 30 et 31 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 portant mise à jour du tableau de classement de la voirie communautaire suite à l'intégration des Communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz,

Considérant qu'une voirie d'intérêt communautaire doit revêtir une fonction d'utilité générale, c'est-à-dire qu'elle doit permettre une circulation continue entre les communes du territoire vers leurs annexes ou vers les territoires voisins et/ou conduire vers des équipements d'utilité publique,

Considérant que la nécessité d'améliorer la desserte du Centre Technique Environnemental (CTE) de Hettange-Grande s'est traduit par la création, par la CCCE, d'une nouvelle voie jouxtant la voirie communale,

Considérant cette nouvelle voirie dessert un équipement d'utilité publique et répond donc au critère de classement en voirie d'intérêt communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider le classement en voiries d'intérêt communautaire, qui sera joint aux statuts de la Communauté de Communes, la portion de voirie comme suit :
 - commune de Hettange Grande : voirie créée par la CCCE entre le giratoire rue du Rossignol et l'entrée du CTE,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 1^{er} octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

